




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Installation de 64 modules d'abris agricoles à toiture photovoltaïque sur parcours de volailles pour une puissance de 500 kWc à ARRONNES (03)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|---|
| 30. Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire | Installation photovoltaïque sur parcours de volailles d'une puissance supérieure ou égale à 300 kWc |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation de soixante-quatre (64) abris agricoles à toiture photovoltaïque sur parcours de volailles destinés au bien-être animal au sein des parcours d'élevages de volailles.

Les abris à volailles seront situés sur l'exploitation du EI ROUX THIBAULT représentée par M.ROUX Thibault éleveur de volailles.

Ces abris sont équipés de panneaux photovoltaïques pour une puissance d'environ 500 kWc chaque modules faisant environ 8 kWc. La puissance exacte ne pourra être déterminée qu'à la suite de l'achat des panneaux photovoltaïques.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir

4.2 Objectifs du projet

Il ne s'agit pas d'une augmentation d'exploitation mais d'une amélioration du confort des volailles. Les modules permettent :

- Créer des zones d'ombrages complémentaire ayant pour conséquence la réduction du stress thermique
 - Créer des zones de protection contre les prédateurs aériens
 - Faciliter la mobilité des volailles, et donc permettre une meilleure répartition des fientes et réduise les risques microbiens/sanitaires
 - Faciliter le développement musculaire des volailles
 - Protéger contre les intempéries
- (Étude "Adéquations et Performances" rédigée avec le soutien du Dr. Vétérinaire Michel MAGNIN en PJ)

Promotion des énergies renouvelables, l'éleveur participera à la réalisation des objectifs fixés par le loi de transition énergétique tout en améliorant son mode d'exploitation.

L'énergie photovoltaïque revendu assurera un revenu complémentaire à son activité d'éleveur. Permettant également de pérenniser son activité à long terme. Étant ici précisé que ce revenu reste accessoire et n'a pas pour objet de remplacer l'activité principale à savoir l'élevage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il n'y a pas de fondations prévues la fixation se fait par pieux. Les abris sont des structures simples en acier supportant la toiture photovoltaïque l'ensemble n'étant pas clos.

Les travaux sont prévus pour une durée totale de 12 semaines.

- 1°) Préparation du site : nivellement par remblai-déblai si nécessaire mais très léger.
- 2°) Montage de l'ossature métallique des modules qui seront fixés par système de pieux enfoncés
- 3°) Pose des panneaux photovoltaïques (PPV) : traités anti-reflet pour éviter toute nuisance aux animaux extérieurs à l'exploitation.
- 4°) Branchement des composants électriques : branchement des PPV entre eux puis branchement de l'ensemble jusqu'au local technique composé du TGBT et des onduleurs. Le TGBT est lui-même relié par câble enterré et gainé (tranchées) jusqu'au PDL. Sans conséquence pour l'environnement car les câbles sont enterrés à seulement 80 cm de profondeur.

Largeur couverture 5.14m Long pan couverture 7.00m l'emprise au sol de chaque modules est de 35.98m² l'ensemble ayant une emprise de 2302.72 m². Hauteur partie basse de 1.93m et 3.30m au plus haut.

Les panneaux seront intégrés au bâti et installés en mode paysage sur un concept monopente avec une pente de 25%. L'ensemble de l'énergie produite sera réinjectée dans le réseau public passant à proximité du projet. Le raccordement sera géré par la société TRIANGLE ÉLEVAGE qui en fera la demande à la suite de l'obtention du permis de construire (un pré-requis obligatoire pour la demande de raccordement)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant toute la phase d'exploitation les volailles garderont accès à l'espace de parcours qui leur est déjà dédié (sans ombrage).

Il n'est pas prévu de démantèlement, à l'issue du contrat de rachat d'énergie (20 ans), les abris continueront à protéger l'exploitation contre le soleil et les intempéries. Concernant les eaux pluviales elles se répartiront uniformément sous l'abri perméable; les jonctions entre les panneaux laissent un espace entre 1 et 2 cm, maintenant la forme herbacée sous l'abri.

S'il est prévu un démantèlement, celui-ci sera effectif lorsque les animaux ne seront pas dans le parcours afin de ne pas le perturber. Il s'agira d'un simple démontage car l'installation est fixée grâce à un système de pieux. Les structures seront recyclées. Concernant les panneaux photovoltaïques ils sont essentiellement composés :

de verre (75 % à 80 % du panneau) ;

d'aluminium (recyclable)

de plastique ;

de cuivre ou d'argent (recyclable)

de silicium (peut être réutilisé jusqu'à 4 fois)

Parmi ces composants, seuls 5 % ne sont pas recyclables. Il s'agit majoritairement de petits éléments de connectique. (source ENGIE). Une filière de recyclage est prête à accueillir les panneaux solaires qui arriveront en fin de vie d'ici à quelques années.

L'entretien et/ou réparations des structures/panneaux se feront dans le respect des mesures sanitaires (charlotte, cotte, sur-chaussures, lavage des mains, désinfection des roues) et pendant que les volailles seront dans le bâtiment d'élevage. Une visite annuelle de maintenance sera à prévoir

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les différentes procédures d'autorisation auxquelles le projet sera ou est déjà soumis sont les suivantes :

- Accord de permis
- Demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau

N'avons pas connaissance d'autres procédures administratives nécessaires à l'aboutissement du projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Surface parcours | 58800m ² |
| Emprise au sol abris (39) | 2302.72m ² |
| Longueur axe poteaux | 7.00m |
| Largeur axe poteaux | 5.14m |
| Hauteur poteaux sud | 1.93m |
| Hauteur poteaux nord | 3.30m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ARRONNES soumis au PLUi (VICHY COMMUNAUTE), la parcelle OC n°860 est classée en zonage : A (agricole)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non situé au cœur d'une zone répertoriée mais à proximité d'une zone type I enregistrée sous le n°830020482 nommée « Mine de Fluorine de Busset » à 3.04 km. Le projet n'a pas d'incidence sur la zone répertoriée |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Commune concernée par la loi Montagne |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet non concerné Première zone à 1.2 km Les abris n'ayant aucune externalité directe ou indirecte sur le biotope protégé. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ARRONNES non classée comme commune littorale |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet non concerné Première zone située à 1.54 km référencée FR8000019 nommée " Livradois-Forez " parc naturel régional Les abris n'ayant aucune externalité directe ou indirecte sur le parc protégé. |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet non concerné Première zone située à 18.17 km |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet non concerné mais plusieurs zone au abord de monument remarquable à proximité |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet non concerné |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Naturel : Inondation, Radon, Feu de Forêt |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ne sait pas |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet non concerné Première zone située à 12.06 km Projet n'entrant par dans l'une des catégories incidence négatives sur la zone protégée. Etant ici précisé que les haies et bosquet existant seront conservés |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet non raccordé et ne nécessitant pas de prélèvement d'eau |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet perméable afin de permettre l'infiltration des eaux de pluie sous les abris, laissant la biodiversité se développer. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux les abris suivront la coupe naturelle du terrain. Un léger nivellement sera effectué sur les enchaînement de module |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'a pas lieu d'être alimenté en eau ni relié à l'assainissement |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet d'abris se fait sur des surfaces déjà dédiées au parcours des volailles. La flore et la faune "sauvage" ne s'y développent déjà pas sauf dans les haies et arbres existant sur le parcours qui seront conservés. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune Zone Natura 2000 n'est recensée dans un rayon de moins de 12.06 km autour de du projet. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Utilise un espace agricole (élevage) déjà dédié à cette activité. Le projet est de nature agricole aucune consommation de cette espace n'est à noter puisque les abris sont une innovation nationale pour le bien-être animal (un produit agricole accessoirement photovoltaïques) |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas ou l'impacte pas de risques technologiques pouvant exister sur la commune et/ou la site. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'a pas lieu de considérer les risques naturels comme grave pour l'élaboration de sa technologie. Etant simplement destiné à créer de l'ombre ou protéger des intempéries lorsque les volailles sont à l'extérieur. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'installation des modules permet d'assurer une protection entre les volailles et les animaux extérieurs à l'exploitation limitant les risques sanitaires (grippe aviaire) |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase de travaux : Le projet implique des déplacements de véhicules en phase travaux (engins pendant 12 semaines). Les engins de chantier mobilisés n'augmenteront pas le trafic actuel. En phase d'exploitation : Le trafic ne sera pas impacté |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase de travaux, le bruit proviendra des outils (téléscop, nacelle, viseuse, sonnette de battage, mini-pelle) pendant les heures habituelles de travail En phase d'exploitation ne sera pas source de bruit supplémentaire |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | N'est pas concerné par les nuisances sonores |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les abris agricoles n'engendrent pas d'odeurs supplémentaires pendant la phase travaux et ni d'exploitation |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | N'est pas concerné par les nuisances olfactives supplémentaires que celles pouvant être constatées lors de la sortie des volailles avant l'installation des abris |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | De légères vibrations seront perceptives au moment du battage des pieux de fixation pendant la phase de travaux (2 jours) N'est pas source de vibration en phase d'exploitation |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | N'est pas concerné par les vibrations |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les abris n'engendrent pas d'émissions lumineuses pendant la phase travaux ni pendant la phase d'exploitation car les PPV sont traités anti-reflet |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | N'est pas concerné par les émissions lumineuses |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'augmente pas les volumes d'eaux pluviales (EP) car on n'augmente pas les surfaces imperméables |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas d'incidence sur les effluents existant et n'en rejette pas |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune production de déchet n'est à noter que ce soit pendant la phase de travaux ou d'exploitation. Les panneaux sont livrés sur chantier palettisés et les cartons d'emballage des onduleurs sont classés "déchets non dangereux". Les tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs. A savoir si d'autres déchets devaient exister, ils seront récupérés par la société en charge du montage |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les abris ne sont pas susceptibles de porter atteinte au paysage car ils sont bas, de plus ils sont en partie cachés par la végétation déjà en place. La structure est dite "légère" |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Amélioration du confort pour les animaux avec en parallèle un développement des énergies renouvelables. Modification du mode d'exploitation du parcours de volailles |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet n'aura aucune incidence sur l'exploitation de EI ROUX THIBAULT, l'ajout d'abris photovoltaïques sur les parcours de volailles amène un réel intérêt en terme de bien-être animal et de protection des volailles. Elles assurent une certaine pérennité de l'exploitation.
A noter que ce projet ne change en rien le régime ICPE actuel

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les déchets générés par l'installation des abris sont classés dans la catégorie des déchets "non dangereux" et les tourets et palettes sont consignés.

Les abris sont conçus avec un espace entre les panneaux d'environ 1 cm laissant le passage des eaux pluviales permettant une évacuation homogène et diffuse sur le sol naturel

Les abris ont été mis en place afin de développer les énergies renouvelables et n'est pas repéré d'effets négatifs sur l'environnement car il n'y a pas de fondations lourdes.

Les abris agricoles sont en structure dite légère et facilement démontables si besoin et adaptés au gabarit des animaux

L'éleveur s'engage à démonter les structures dans l'éventualités d'une cessation d'activité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des éléments relevés mènent vers une dispense de l'évaluation environnementale, le projet situé en zone agricole, à pour but l'amélioration le confort animal et promouvoir les énergies renouvelables. Les abris n'auront aucune incidence sur la faune et la flore extérieur car la zone d'implantation est déjà destiné à l'élevage des volailles et est exclu de l'environnement avoisinant. De plus, aucune production de déchets n'est à prévoir. Les panneaux photovoltaïques permettent d'amortir le coût de l'investissement, génèrent un revenu complémentaire/accessoire à l'éleveur. Et enfin, participe au développement des énergies renouvelables et à l'économie d'émission de CO².

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|--------------------------|
| 1 | L'étude de Adéquation et Performances mets en avant les impacts très positifs des abris à volailles au sein des parcours de volailles plein air | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Argumentaire des biens faits des abris sur parcours | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Annexes environnementales | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Annexe présentation abris | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom ROUX

Prénom Thibault

Qualité du signataire Exploitant

À ARRONNES

Fait le 1 9 / 0 1 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)